

Sujet : 4/4 AEPU

De : AEPU secrétariat <aepu.secretariat@gmail.com>

Date : 19/05/2019 à 22:55

Pour : Secretariat AEPU <aepu.secretariat@gmail.com>, Mathieu Cassotti (Université Paris Descartes) <mathieu.cassotti@parisdescartes.fr>

Copie cachée à : <marianne.jover@univ-amu.fr>

AEPU 4/4 Avril 2019

Chères adhérentes, chers adhérents,

Voici le 4/4 du mois d'avril 2019. Un peu en retard encore une fois, nos charges respectives contraignant toujours un peu le temps disponible pour les actions associatives !

Rappel aux adhérent.e.s et état des adhésions. Les adhérent.e.s de 2019 n'ont pas tou.te.s encore renouvelé leur adhésion malgré une relance en avril. L'AEPU a besoin de forces pour poursuivre son action de représentation de façon crédible ! Renouvelez votre adhésion, faite adhérer vos collègues, engagez-vous à nos côtés ! Nos possibilités à être présent.e.s régulièrement aux réunions du MESRI sont dépendantes de vos adhésions.

Pour télécharger le bulletin d'adhésion [cliquez ici](#)

COMMISSION LICENCE

La commission licence poursuit son travail de fourmi en analysant et comparant Référentiel de compétences des mentions de Licence (2014) et la [nouvelle fiche RNCP](#) (mise en ligne par le RNCP à la mi-décembre 2018), ou la nouvelle plateforme d'orientation du ministère [Horizon 2021](#).

Il s'agit par exemple de traduire en compétences l'ensemble des enseignements de nos formations. Même si dans un premier temps une phase de transition est possible dans laquelle les compétences de la fiche RNCP seront associées à chacune des unités d'enseignement de nos formations, il s'agira d'aboutir, avant la fin des contrats quinquennaux des différentes vagues, à une validation par blocs de compétences. L'espace adhérent comprendra également des ressources relatives aux compétences.

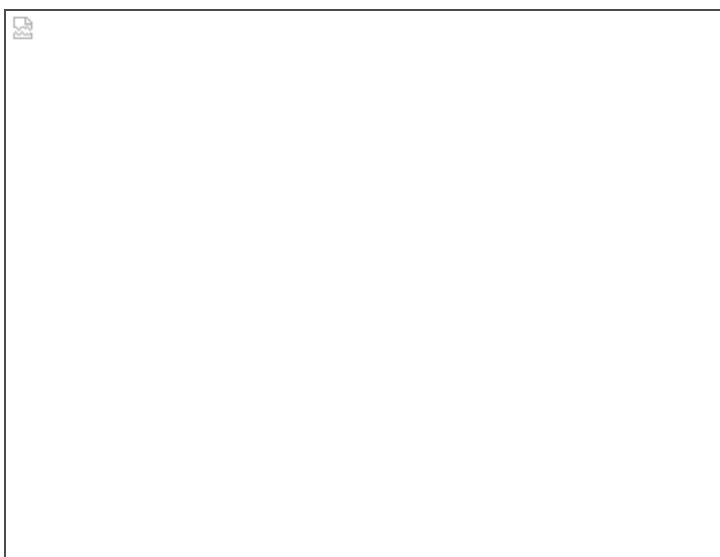
Ce changement considérable pour nos formations en psychologie méritera des discussions approfondies à un niveau national. Dans ce contexte, **l'AEPU propose de mettre l'apprentissage et l'évaluation par compétences au cœur de sa prochaine demi-journée de la pédagogie du 7 juin 2019 en amont de son AG.**

Pour toute information, contactez Hélène Ricaud ou Claire Safont-Mottay (aepu.commissionlicence@gmail.com).

ETHIQUE DE LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE

Après avoir préparé une synthèse sur les textes concernant l'éthique de la recherche en psychologie (à paraître dans le prochain *Fédérer*, n°95), la commission recherche de l'AEPU a pris l'initiative d'interroger les collègues sur leurs pratiques et leurs attitudes concernant l'éthique de la recherche et les demandes d'avis à des comités d'éthique. Vous avez reçu le lien pour compléter une enquête en ligne, mise à disposition pendant 1 mois. Au total, plus de 250 collègues ont répondu au questionnaire et la synthèse des résultats devrait vous parvenir dans quelques semaines. En avant-première, vous trouverez dans le graphique ci-dessous, une source de réflexion, sinon de méditation. Il représente la proportion, en fonction des régions de France, des réponses positives à la question « *Avez-vous déjà déposé une demande d'avis à un comité d'éthique, quelle que soit sa nature ?* ». Le nombre de réponse Oui par région est indiqué dans chaque barre de l'histogramme (aucune réponse ne nous est parvenue des régions Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte).

N'hésitez pas à contacter Pascale Planche, responsable de la commission recherche si vous souhaitez contribuer au travail de la commission recherche (Pascale.Planche@univ-brest.fr).



CERéDéPsy & COMMISSION DEONTOLOGIE

Le groupe de travail Construire ensemble la réglementation de la déontologie des psychologues (CERéDéPsy) a fêté son premier anniversaire en avril dernier. Depuis un an, le travail s'organise pour permettre une reconnaissance officielle du code de déontologie. Trois groupes travaillent en parallèle :

- 1) Réécriture du code de déontologie,
- 2) étude des possibilités de reconnaissance officielle, par des labels ou normes (type AFNOR), ou encore décret,
- 3) étude des différents lieux d'exercice ou la référence au code est explicitement faite. Une enquête est déjà en cours à ce sujet.

L'AEPU est notamment représenté sur le premier et troisième groupe. Il s'agit de d'écrire un Code commun à tous les psychologues, à partir du code de 1996 réactualisé en 2012 et d'autres codes qui circulent au sein de la profession (notamment celui du SNP). Dans ce groupe, la réflexion concerne aussi la place laissée dans le code à l'enseignement de la déontologie, la recherche et aux enseignants-chercheurs. Dans un futur où le Code aurait une valeur légale, les universitaires auraient un rôle de premier plan pour l'explicitation du code et la réflexion autour de dilemmes déontologiques.

Le numéro 366 du *Journal des Psychologues* (<https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2019-4.htm>) contient un article issu du travail du CERéDéPsy : *Déontologie des psychologues : l'union fera la force*. Il contient aussi un article consacré spécifiquement au statut des enseignants-chercheurs au regard de la réglementation du code de déontologie (B. Schneider & Emmanuelle Truongh-Minh : « Enseignants-chercheurs en psychologie : à la recherche du code perdu ! »)

Au début du mois de mai, un questionnaire en ligne a été diffusé concernant *Les voies actuelles d'inscription de la référence au Code, sa visibilité et sa promotion*(vous le trouverez en suivant ce lien [là](#)).

Dans ce cadre, l'AEPU sollicitera bientôt les universités afin de connaître les modalités actuelles d'enseignement de la déontologie. Une enquête en ligne sera ouverte prochainement.

Pour de plus amples informations et contribuer aux réflexions, contactez Mélanie Gauché, responsable de la commission (melanie.gauche@ict-toulouse.fr)

FORMATION DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE ET COMMISSION EDUCATION

Le « groupe des 9 » a été reçu au ministère de l'Education Nationale pour obtenir des informations claires sur le devenir des CIO, et sur les fonctions des PsyEN EDA et EDO ou leur formation / formation continue. Le compte-rendu de la rencontre fait état d'une atmosphère d'écoute. Beaucoup de questions restent cependant suspendues à la suite de rapports en cours, de projets en cours d'élaboration, d'expérimentation en cours, de réflexions en cours sur les périmètres état /régions ... le tout dans l'objectif d'envisager une évolution pour une plus grande efficacité. Bref, pas grand-chose de net ni de définitif, le « groupe des 9 » perçoit là une opportunité pour intensifier ses demandes. Un communiqué de presse vient également d'être diffusé par ce groupe, concernant la spécificité des apports des psychologues dans l'Education nationale, vous le trouverez [là](#).

Par ailleurs, la commission éducation de la FFPP prépare une journée d'étude programmée le 20 novembre 2019 sur le "bien-être" des enfants à l'école.

Pour de plus amples informations et contribuer aux réflexions, contactez Claire Leconte (claire.leconte@yahoo.com).

OBSERVATOIRE DU RECRUTEMENT ACADEMIQUE EN PSYCHOLOGIE

Bilan de la première année de l'observatoire : peu de réponses à la consultation lancée par l'observatoire en 2018. Le suivi des recrutements est remis en place pour cette session 2019.

INSCRIPTION DU DOCTORAT AU RNCP

Inscription du doctorat au répertoire national de la certification professionnelle. Les compétences acquises à l'issue du doctorat sont détaillées dans cette fiche RNCP. Vous pourrez la consulter en cliquant sur ce lien : [là](#).

L'AEPU VOUS INVITE A SA PROCHAINE AG LE 7 JUIN 2019

Notre prochaine AG aura lieu à Paris le vendredi 7 juin 2019. Elle sera précédée d'une matinée « pédagogique » consacrée à la formation et à l'évaluation par compétence. Save the date !

A bientôt,

Le secrétariat



Copyright © 2019 AEPU, All rights reserved.

Our mailing address is:
aepu.secretariat@gmail.com

Le secrétariat de l'AEPU
<http://www.aepu.fr>
aepu.secretariat@gmail.com